

**Comité sur la situation des espèces en péril au Canada  
Le 26 novembre 2015**

**Énoncé de clarification sur les questions taxinomiques pertinentes pour la  
situation des rainettes faux-grillons au Canada**

En réponse à une demande d'Environnement Canada, le COSEPAC a examiné les questions taxinomiques pertinentes pour la situation des rainettes faux-grillons au Canada. Indépendamment des changements à la classification taxinomique, le COSEPAC réaffirme que la rainette faux-grillon (Population des Grands Lacs / Saint-Laurent et du Bouclier canadien), qui a été évaluée par le COSEPAC en 2008 et est actuellement inscrite comme espèce « menacée » à l'annexe 1 de la LEP, est une espèce sauvage valide.